|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/2023/46 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale29 mars 2023FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

**190e session**

Genève, 20-22 juin 2023

Point 4.6.1 de l’ordre du jour provisoire

**Accord de 1958 :**

**Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU
existants, soumis par le GRSP**

 Proposition de complément 4 à la série 08 d’amendements
au Règlement ONU no 16 (Ceintures de sécurité)

 Communication du Groupe de travail de la sécurité passive[[1]](#footnote-2)\*

Le texte ci-après, adopté par le Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) à sa soixante-douzième session (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/72, par. 11 et 13), est fondé sur le document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2021/20 tel que modifié par l’annexe III du rapport et sur le document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2021/25, non modifié. Il est soumis au Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1) pour examen à leurs sessions de juin 2023.

*Annexe 17, appendice 2, figure 9*, lire :

# « Figure 9**Vue latérale du volume imparti au socle de la béquille pour l’évaluation de la compatibilité des places assises i-Size avec les béquilles des dispositifs de retenue pour enfants i-Size**



*Légende :*

1. Gabarit du dispositif de retenue pour enfants.

2. Barre d’ancrage inférieur ISOFIX.

3. Plan formé par la surface inférieure du gabarit lorsqu’il est installé dans la position désignée.

4. Plan passant par la barre d’ancrage inférieur et orienté perpendiculairement au plan longitudinal médian du gabarit et au plan formé par la surface inférieure du gabarit lorsqu’il est installé dans la position désignée.

5. Volume imparti au socle de la béquille, représentant les limites géométriques de positionnement d’une béquille de dispositif de retenue pour enfants de type i-Size.

6. Plancher du véhicule.

*Note :* Le dessin n’est pas à l’échelle. ».

*Annexe 17, appendice 2, figure 10*, lire :

# « Figure 10**Représentation en 3D du volume imparti au socle de la béquille pour l’évaluation de la compatibilité des places assises i-Size avec les béquilles des dispositifs de retenue pour enfants i-Size**



(Toutes les dimensions sont en millimètres (mm).)

*Légende :*

1. Gabarit du dispositif de retenue pour enfants.

2. Barre d’ancrage inférieur ISOFIX.

3. Plan longitudinal médian du gabarit.

4. Volume imparti au socle de la béquille i-Size.

*Note* : Le dessin n’est pas à l’échelle. ».

*Annexe 17, Appendice 5, Figure 2*, lire :

# « Figure 2 **ISO/B2 : Dimensions de l’enveloppe de siège rehausseur (largeur réduite de 440 mm) sans attaches ISOFIX, ou avec attaches retirées ou escamotées dans le corps du gabarit (derrière la ligne E, conformément à la vue détaillée B)**



**85**

 65

(Toutes les dimensions sont en millimètres (mm).)

*Légende*:

**1.** E représente l’axe de rotation de référence du dossier (de 90 à 110°) et la ligne de référence pour la rétractation ou l’escamotage de l’ISOFIX.

**2. La ligne discontinue marque la zone où un système antirotation ou similaire peut faire saillie.** »

*Annexe 17, Appendice 5, Figure 3*, lire :

# « Figure 3 **ISO/B3 : Dimensions de l’enveloppe de siège rehausseur (pleine largeur de 520 mm) sans attaches ISOFIX, ou avec attaches retirées ou escamotées dans le corps du gabarit (derrière la ligne E, conformément à la vue détaillée B)**



**85**

 **65**

(Toutes les dimensions sont en millimètres (mm).)

*Légende*:

**1.** E représente l’axe de rotation de référence du dossier (de 90 à 110°) et la ligne de référence pour la rétractation ou l’escamotage de l’ISOFIX.

**2.** La ligne discontinue marque la zone où un système antirotation ou similaire peut faire saillie. ».

1. \* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2023 tel qu’il figure dans le projet de budget-programme pour 2023 (A/77/6 (Sect. 20), tableau 20.6), le Forum mondial a pour mission d’élaborer, d’harmoniser et de mettre à jour les Règlements ONU en vue d’améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat. [↑](#footnote-ref-2)